



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN  
à Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur,  
concernant les cyberattaques sur nos entreprises**

*-Bruxelles, le 5 octobre 2020 -*

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, le monde du travail belge a connu une énorme poussée en terme de numérisation. L'acceptation du télétravail et de la vidéoconférence s'est considérablement améliorée. Les petites et moyennes entreprises ont d'ailleurs fait preuve d'une grande volonté d'adaptation.

Toutefois, l'essor du numérique n'a pas que des côtés positifs. Il propose notamment de nouvelles opportunités d'attaque pour les cybercriminels.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'indiquer le nombre de cyberattaques qui ont eu lieu contre nos entreprises depuis le début de la crise sanitaire ?
- Afin de comparer le nombre de cyberattaques avec celles des années précédentes, pouvez-vous me donner les chiffres des années précédentes ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## Réponse de la ministre :

La Banque de données nationale générale (BNG) est une base de données policières dans laquelle sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative. Elle permet de réaliser des comptages sur différentes variables statistiques telles que le nombre de faits enregistrés, les modus operandi, les objets liés à l'infraction, les moyens de transport utilisés, les destinations de lieu, etc.

Il est possible, sur base des informations présentes dans la BNG (source des Statistiques policières de criminalité), de produire des rapports sur la criminalité informatique et les cyberattaques. La criminalité informatique englobe 4 délits, où le hacking et le sabotage informatique sont aussi parfois rassemblés sous le libellé commun «cyberattaques».

1.

Dans le cadre de la publication des Statistiques policières de criminalité, une publication fiable de données validées est d'une importance primordiale.

Pour les statistiques de criminalité, cela signifie concrètement que, en principe, des chiffres fiables sont disponibles après avoir respecté une période transitoire de quatre mois pour disposer d'un aperçu complet. Cette période tampon est utilisée parce qu'un niveau suffisamment élevé de complétude de la base de données est nécessaire pour pouvoir effectuer des analyses significatives.

Les statistiques du premier semestre 2020 ne sont donc, pour cette raison, pas encore disponibles.

2.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de faits enregistrés par les services de police en matière de «hacking» et de «sabotage» avec comme destination-lieu «entreprise», tels qu'ils sont enregistrés dans la BNG sur base des procès-verbaux, pour les années 2017-2019, au niveau national. Ces données proviennent de la banque de données clôturée à la date du 25/04/2020.

Tabel: aantal geregistreerde feiten inzake "hacking" en "sabotage" met als bestemming-plaats "bedrijf"  
Tableau: nombre de faits enregistrés en matière de «hacking» et de «sabotage» avec comme destination-lieu «entreprise»

	2017	2018	2019
Hacking	170	142	208
Sabotage	88	57	75
<b>Totaal/Total:</b>	<b>258</b>	<b>199</b>	<b>283</b>

Bron: Federale Politie/Source: Police fédérale